

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR21.17PR  
concernant  
une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.- pour l'élaboration d'un  
projet d'agglomération de 4e génération**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 juin 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Pascale FISCHER, David GRANDJEAN, Philippe GRUET, Jacques LEVAILLANT, Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, désigné rapporteur de majorité.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Mmes Gloria CAPT, Municipale, Valérie JAGGI WEPF, Municipale, MM. Sandro ROSSELET, Chef de service STE, François ZÜRCHER, Chef de service SGE, Julien WOESSNER, Chef de service URB, Pascal PITTET, Chef de service SSP, Mme Vesna STANKOVIC, Responsable filière mobilité et M. Ronei FALVINO, Responsable bureau d'agglomération. Nous les remercions tous pour leur participation et pour les précieuses informations qu'ils ont pu apporter à la commission.

**Contexte :**

En Novembre 2012, l'initiative populaire « stop aux bouchons » était acceptée par les Yverdonnois. Ce texte demandait la construction d'une route de contournement afin de fluidifier le trafic dans la ville. Ce tronçon s'est par la suite trouvé en position importante dans la stratégie globale du développement de la mobilité de la ville et de l'agglomération, mais malheureusement il n'avait pas été intégré dans le projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération et n'a pas pu bénéficier d'un cofinancement fédéral en l'état.

Le tronçon sud de la route de contournement, qui a depuis pris le nom de « Axe principal d'agglomération » a été inauguré en 2020. Il a été financé dans son intégralité par la Ville d'Yverdon. Les tronçons centre et ouest seront mis à l'enquête publique prochainement. Leur réalisation est estimée à 25.8 millions en intégrant les coûts d'un tracé de mobilité douce en site propre, qui doit être réalisé par la même occasion.

Si les communes de l'Agglo ont par le passé renoncé à déposer des plans d'agglomération PA3 et PA4, c'était à cause du faible taux de réalisation des mesures annoncées, aujourd'hui de l'ordre de 13%. L'analyse a depuis changé puisque ce taux n'est finalement plus considéré comme fondamentalement pertinent, puisque de nombreuses mesures ont depuis simplement été abandonnées et d'autres sont retardées pour des raisons qui ne sont pas du ressort des communes de l'agglomération, c'est donc un chiffre théorique et plus actuel.

Le 24 septembre 2020, le Conseiller national Jean-Pierre GRIN a déposé une interpellation au Conseil national au sujet de la démarche nécessaire à l'obtention d'un cofinancement fédéral de l'APA. Dans la réponse du 25 novembre, la Confédération explique que le dépôt d'un projet d'agglomération avec les mesures respectives est nécessaire pour que la Confédération examine le projet et demande le cas échéant un cofinancement fédéral au parlement.

C'est à la suite de cette réponse que l'ensemble des communes de l'agglomération a décidé d'appuyer une demande de subvention dans le cadre d'un PA4 élaboré dans un délai particulièrement court. Pour y répondre, la Municipalité a mis sur pieds une Task Force afin de répondre à cet objectif si crucial pour notre Ville, qui se monte à près de 8 millions si un cofinancement de 30% était obtenu, ce qui correspond au taux minimum. Et dans tous les cas, le travail effectué restera pertinent pour le PA5.

### **Conclusions :**

La majorité de la commission est d'avis qu'il était nécessaire d'élaborer un plan d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération rapidement, afin d'essayer d'obtenir des financements fédéraux qui soulageront nos finances communales. Réaliser un projet d'agglomération en un délai si court relevait du défi et ce défi qui a été brillamment relevé par l'équipe, qui y a travaillé et a pu nous présenter un projet de PA4 abouti et convaincant.

Aujourd'hui, il s'agit pour ce Conseil communal de transformer l'essai afin de tenter d'obtenir près de 8 millions de la Confédération. C'est donc désormais une question qui est essentiellement financière. L'APA étant de toute façon sur les rails, il serait incompréhensible de récidiver les erreurs de 2012 et de se priver de plusieurs millions alors que les finances communales sont déjà dans une situation délicate.

A 4 voix pour contre 3 voix contre, la majorité de la commission vous invite donc à soutenir le préavis PR21.17PR dans son intégralité et à prendre acte de la réponse à la Question QU21.06 de Monsieur le Conseiller communal Benoist GUILLARD.

Ruben RAMCHURN



Rapporteur de majorité

Yverdon-les-Bains, le 13 septembre 2021